

Compte-rendu du conseil municipal du 15 janvier 2021

Présents : Jean-Paul BUELLET, Sylvaine MARTIN, Martial LOISY, Nicolas RAYBAUD, Régine BUET, Cyrille DUPUIT, Sylvie TRIPLET, Catherine PITRE, Benjamin ANDRE, Christophe CHARTIER, Jean-Luc FROMONT, Hervé COLAS, Anne-Lise PUGLIESE.

Excusés : Aurélie BETTEMBOURG (pouvoir donné à Nicolas RAYBAUD), Joëlle TABOULOT

Secrétaire : Jean-Luc FROMONT

Secrétaire adjoint : Martial LOISY

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare que la séance est ouverte à 20h30.

1/ Compte rendu du Conseil Municipal du 11/12/2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte rendu de la séance du 11/12/2020 a été adressé par mail à l'ensemble des élus du conseil municipal dernièrement. Cependant, il précise que quelques modifications de tournure de phrases et coquilles orthographiques ont été rectifiées depuis cet envoi. Il propose ainsi au conseil municipal de prendre un moment pour procéder à une relecture. Les conseillers ayant convenu qu'aucune modification de fonds du compte rendu n'ayant été effectuée, sont d'accords pour le valider en l'état. Monsieur le Maire le soumet donc au vote. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2/ Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal à la demande de la Préfecture

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par courrier du 16 décembre 2020, la Préfecture de l'Ain fait remarquer à la commune que l'article 2 du règlement intérieur du Conseil Municipal pris par délibération n°20201110-01 du 10/11/2020 doit être modifié. En effet, la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a modifié les règles de convocation des conseils municipaux. De ce fait, Monsieur le Maire indique que dorénavant la réglementation prévoit une transmission de la convocation au conseil municipal de manière dématérialisée de droit sauf si les conseillers municipaux demandent un envoi par écrit à leur domicile ou à une autre adresse. Monsieur le Maire soumet ainsi cette modification du règlement intérieur au vote afin qu'il soit conforme à la législation. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le règlement intérieur du conseil municipal avec cette modification sera donc distribué à chaque conseiller lors du prochain conseil municipal.

3/ Suivi énergétique ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat) pour 2019

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Conseil en Énergie Partagé (CEP) est un service proposé aux collectivités locales pour les accompagner dans toutes leurs démarches touchant à la gestion des consommations d'eau et d'énergie. Développé par l'ADEME, ce service permet de bénéficier de la compétence d'un conseiller spécialiste de l'énergie, mutualisé entre les communes d'une même intercommunalité. Ce conseiller, à partir d'une connaissance fine du patrimoine, accompagne la commune dans ses projets énergétiques.

Monsieur le Maire indique également que dans le cadre de son plan climat, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B) a déployé le service auprès des communes volontaires de son territoire. Ainsi, comme cela est le cas depuis plusieurs années, une rencontre a été organisée le 08 janvier 2021 avec le référent de la commune et l'ALEC 01 pour le bilan du suivi énergétique des bâtiments communaux de l'année 2019. Habituellement, une présentation est faite directement en conseil municipal mais la crise sanitaire actuelle a obligé de prendre certaines dispositions, ainsi la restitution des éléments pour 2019 a dû être organisée en deux temps.

Martial LOISY fait donc un retour des éléments concernant le bilan énergétique de l'année 2019. Les principaux points sont les suivants :

- Une consommation brute globale de 391 000 kWh soit -18% par rapport à 2018
- Dépenses brutes totales (énergie, eau, éclairage public) de 61 300€ soit -9% par rapport à 2018
- Une émission de gaz à effet de serre de 93 T éq. CO2 soit -25% par rapport à 2018
- Les dépenses globales (électricité, gaz, fioul) se sont élevées à 49 400€ soit - 21% par rapport à 2018
- Soit une dépense par habitant de 36,49€ en 2019

- L'école représente 38% des consommations, le gymnase 21%, la Salle des fêtes et la cantine 10% chacune, la garderie/Mairie/Bibliothèque 8% chacune.
- Les dépenses d'éclairage public seraient en baisse mais il sera nécessaire de se rapprocher du SleA pour plus de précisions notamment suite à la mise en place de lampes LED et de l'extinction de l'éclairage public la nuit
- Les consommations d'eau sont en légère baisse (-5%) à 5 950€ soit 1 770 m³

Monsieur le Maire rappelle toutefois que ces éléments sont à prendre avec prudence car ils peuvent fluctuer en fonction du nombre de remplissage des cuves de fioul notamment qui peut se décaler d'un exercice à l'autre. Par contre, il rappelle que ces dépenses représentent un poste comptable important du budget communal et qu'il est primordial de veiller systématiquement à économiser ces ressources. Cela est également bon pour l'environnement et la planète.

4/ Adhésion plateforme unique de dématérialisation des marchés publics pour les acheteurs de l'Ain

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que depuis le 1er octobre 2018, les entreprises ont l'obligation de remettre des offres électroniques pour un marché public (réponse papier interdite). Ainsi, pour améliorer les relations entre les entreprises et les acheteurs, le Département de l'Ain a décidé de financer et de mettre à disposition gratuitement des acheteurs du territoire une plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics.

Cet outil est financé par le Département qui s'engage :

- à mettre gratuitement à disposition l'accès à la plateforme de dématérialisation des marchés publics et des concessions (*la solution proposée comprend l'ensemble des paramètres généraux nécessaires à son bon fonctionnement*),
- à mettre gratuitement à disposition l'accès à un service de maintenance assuré exclusivement par la société ATEXO (hors coût de communication téléphonique),
- à assurer gratuitement la formation sur un site à Bourg en Bresse.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le recours à une plateforme marché est donc indispensable et propose ainsi que la commune adhère à cet outil de dématérialisation en vue des futurs marchés publics communaux. Cette proposition est adoptée à l'unanimité, une convention sera donc signée avec le Département pour la mise en place de la plateforme pour la commune.

5/ Lancement de la procédure de marché public pour la reprise du mur d'enceinte du cimetière

Monsieur le Maire rappelle qu'un des grands projets du mandat actuel consistera à rénover, repenser et moderniser le cimetière communal. Il précise que la première opération s'attachera à reprendre le mur d'enceinte du cimetière afin de l'assainir et de le réparer car il présente à plusieurs endroits des fragilités dues essentiellement à la mauvaise évacuation des eaux. Monsieur le Maire rappelle qu'avec l'aide de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, la commune doit donc lancer un marché public pour cette première phase de travaux. L'estimation prévisionnelle des travaux et de l'assistance à maîtrise d'œuvre s'élève à 95 410€ HT.

Monsieur le Maire rappelle également que la commune a reçu en 2019 une notification de la Préfecture pour une subvention de 30 000€ pour le volet accessibilité de l'opération (allées, parking).

Monsieur le Maire propose ainsi au conseil municipal d'engager la procédure de marché public et indique que les crédits correspondants seront prévus lors du vote du budget 2021. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Sylvaine MARTIN fait part de la loi de finances 2021 qui supprime les taxes d'inhumations, c'est ainsi une nouvelle recette en moins pour la commune.

6/ Bilan sinistre vol matériels dans locaux techniques survenu en juin 2020

Monsieur le Maire rappelle que début juin 2020, les locaux techniques de la commune ont subi un vol important de matériels après une entrée par effraction de cambrioleurs. Malgré l'enquête de la gendarmerie, aucun matériel n'a été retrouvé à ce jour et la commune a donc dû procéder au remplacement des outils dérobés afin que les agents techniques puissent continuer d'assurer leur travail quotidien.

Monsieur le Maire indique que ce dossier est clos à ce jour et présente un bilan au conseil municipal. Le montant du préjudice s'élève à 21 707,95€ en matériel (réciprocatour, taille haie, débroussailluse, souffleur à feuilles, tondeuse autoportée et sa remorque). L'assurance a versé un capital de 9 519,40€ à la commune en indemnités. De nouveaux matériels ont donc été achetés en remplacement pour un montant total de 23 128,58€. Déduction faite de l'indemnité

d'assurance, le reste à charge pour la commune s'est élevé à 13 609,18€. Les matériels acquis ont été présentés aux élus à l'aide d'un powerpoint.

Monsieur le Maire conclut en rappelant que la porte d'entrée du local technique a été complétée par la pose d'une grille qui se verrouille à clé et que les portes des garages ont été renforcées avec des verrous supplémentaires. Monsieur le Maire remercie Martial LOISY qui, sur son temps personnel et ses deniers, a procédé à la mise en place de ces éléments.

7/ Point sur assurance Elus (contrat SMACL)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a souhaité que tous les élus soient couverts individuellement par une assurance personnelle dans le cadre de leur mandat. Un contrat avec le prestataire SMACL Assurances a été retenu, cependant s'agissant d'une assurance personnelle, la prise en charge de cette dépense ne peut pas se faire sur le budget communal. Monsieur le Maire précise donc qu'il payera intégralement le montant de la cotisation sur ses deniers personnels. Cependant, il apparaît que la souscription du contrat individuel nécessite un paiement par l'assuré directement lors de sa signature. Aussi, après avoir fait le tour des conseillers ayant déjà souscrit un contrat, Monsieur le Maire a demandé de bien vouloir lui faire suivre les appels à cotisation ou relevés de cotisation signé afin qu'il puisse procéder à un remboursement des frais avancés à chaque conseiller couvert.

8/ Questions et communications diverses

- Monsieur le Maire indique que l'INSEE a fait connaître la population de référence de la commune au 01/01/2021. Le nombre d'habitants s'établit ainsi à 1 367 (soit + 2 par rapport à 2020). Il rappelle qu'un recensement exhaustif de la population de la commune se fera début 2022 après que celui de 2021 ait dû être reporté à cause de la crise sanitaire.
- Monsieur le Maire indique que la Préfecture a fait savoir à la commune qu'il n'est pas nécessaire que la commission de contrôle des listes électorales soit composée d'une personne extérieure au conseil municipal. En effet, comme il y a eu 2 listes aux dernières élections municipales et que la commune compte plus de 1 000 habitants, la commission de contrôle doit être composée uniquement de conseillers municipaux. Martine MATHY qui avait été retenue sera donc prévenue qu'elle ne pourra pas siéger à cette commission.
- Monsieur le Maire, en lien avec Hervé COLAS, présente le rapport annuel de visite de l'école 2020-2021 adressé le 16/11/2020 par Madame Chantal JACQUET, présidente DDEN (Délégation Départementale de l'Education Nationale) secteur Montrevel-en-Bresse. L'effectif de l'école de Confrançon s'établit à 127 écoliers avec 24 à 26 enfants par classe. Les prérogatives de la commune en matière de bâtiments scolaires et de matériels sont satisfaisantes. Un crédit scolaire de 45€/enfant est attribué (contre 50€ précédemment mais cela s'explique par le contexte de crise sanitaire). La fréquentation de l'accueil périscolaire s'établit en moyenne à 40 enfants le matin et 60 le soir. L'état du restaurant scolaire, géré par une association, est satisfaisant et compte une moyenne de 90 enfants par jour. Des menus végétariens sont prévus une fois par semaine mais également des repas sans porc / sans viande. Un point de vigilance est à apporter en matière de transport scolaire où il arrive que le bus n'ait pas assez de place. Hervé COLAS indique que le nécessaire a été fait auprès de l'autorité compétente, à savoir la CA3B, et que la commune attend une réponse. Hervé COLAS précise que le COVID a engendré pour le SIVOS un coût supplémentaire de 10 000€ en 2020 avec 5 000€ versé à la cantine pour une aide exceptionnelle, l'achat de beaucoup plus de produits d'entretien, des heures supplémentaires et une prime exceptionnelle COVID versées aux agents.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à un appel à candidature de la CA3B en matière d'Animation éducatives/pédagogique, l'école de Confrançon a été retenue. Ainsi, sur la thématique « Transition écologique » pour 2020-2021, plusieurs projets seront pris en charge par la CA3B (hors transport) :
 - o « Il était une fois l'escargot » pour les classes de PS/GS et PS/MS
 - o « Fabriquer ma terre » pour la classe de MS/GS
 - o « Visite de déchetterie » pour les classes de CP et CP/CE1
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la CA3B va lancer une refonte du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. L'objectif est de faire coïncider la politique de la randonnée avec le développement touristique. Le calendrier de cette refonte prévoit une concertation territoriale avec

les élus et les associations pendant l'hiver 2020-2021, une sélection des itinéraires au printemps 2021 pour prise de délibération de la CA3B avant l'été 2021 où le Conseil Départemental devra valider ces éléments. Dans ce cadre, la commune doit désigner un référent communal « randonnée » afin de préparer ces échanges. Après un tour de table, Christophe CHARTIER serait intéressé. Monsieur le Maire indique qu'il serait intéressant d'avoir plusieurs personnes, aussi des personnes extérieures au conseil mais intéressées par cette thématique seront recherchées.

- Monsieur le Maire demande à Christophe CHARTIER de faire l'inventaire du matériel du local technique afin de constater l'ensemble du parc actuellement détenu.
- Monsieur le Maire indique que tous les contrats d'assurances seront revus au cours de cette année. Ainsi, des devis seront demandés auprès d'autres assurances afin de rechercher éventuellement des économies sur les primes actuellement versées.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que conformément à la demande de la CA3B, la commune n'a pas fait le choix de transférer les pouvoirs de police spéciale (en matière d'assainissement, de déchets, d'aire d'accueil des gens du voyage, police de circulation, stationnement, taxi, habitat) au Président de la CA3B. Le Maire continuera ainsi d'exercer ces pouvoirs en direct.
- Monsieur le Maire rappelle qu'une opération « Nettoyons la nature » sera organisée le 27/03 avec l'appui de la société chasse. Il souhaiterait que tous les élus se mobilisent et que les commissions communales concernées préparent cette opération (voir avec la CA3B pour des objets promotionnels, du prêt de matériels, les associations communales...) Monsieur le Maire indique également que la commune ouvrira un « Bar éphémère » du 26 au 28/03 à la Salle des Fêtes afin de pérenniser la licence IV communale et partager un moment convivial avec la population.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que AIN HABITAT a rencontré la commune pour avancer sur son projet de nouveau lotissement. Le projet initial a été revu. L'aménagement prévoit dorénavant 7 maisons individuelles T4 sur 400 à 500 m² de terrain en prêt social location-accession (PSLA) et non plus en logements jumelés. Le lotissement se composera également de 6 lots nus en libre construction. Monsieur le Maire indique que plusieurs remarques initiales avaient été faites au bailleur notamment en termes d'aménagement paysager et de cheminement et ces éléments ont été intégrés dans le nouveau projet. Monsieur le Maire indique également qu'une rencontre sera organisée avec les représentants du lotissement de Bois Colomb pour les informer de l'avancée du projet comme cela avait été convenu. Monsieur le Maire précise enfin que la commune a souhaité que les locataires de son territoire aient la primeur de l'information de la commercialisation des lots qui devrait intervenir vers septembre 2021.
- Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il serait souhaitable que la commission relations associations et habitants travaille sur le sujet de la relance du comité des fêtes. Il précise qu'il serait bien de retrouver une mobilisation pour la fête patronale et d'associer à la réflexion le fleurissement qui a permis de pérenniser la vogue ces derniers temps.
- Cyrille DUPUIT fait un retour de la réunion qui s'est tenue en Mairie concernant une réflexion sur le site internet de la commune. Il rappelle que le site internet a été mis en place par Florian VIALAR (habitant de la commune et ancien conseiller municipal). Ce-dernier est volontaire pour être associé à cette démarche. Des améliorations ont été discutées et des conseils ont été donnés pour les articles à publier. Florian VIALAR a proposé la création d'un site « test » pour faire les essais sur les modifications avant leur publication. Une réflexion sera menée sur la structuration du site et notamment sur le découpage de certaines rubriques. Il serait intéressant également de faire des liens Osur le site internet vers les partenaires institutionnels et/ou services à la population. Un moteur de recherche sera mis en place rapidement pour faciliter les recherches des utilisateurs. Enfin, il faudra travailler sur une nouvelle charte graphique pour plus de lisibilité.
- Monsieur le Maire fait le point sur le projet de « Pédibus ». Actuellement, il dénombre 7-8 bénévoles pour accompagner les enfants et il en faudrait 2 supplémentaires pour plus de souplesse d'organisation. 2 parents, Gilles GAMBY, Marie-Claude FELIX, Christian FOURNERON, (Marie-Noëlle MYARD à confirmer), Jean-Paul BUELLET, Joëlle TABOULOT et Sylvie TRIPLET serait également volontaire.

Il demande ainsi aux conseillers municipaux de faire passer le message et voir si dans leur entourage des personnes seraient intéressées.

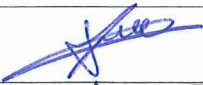



Les besoins :


- Disponible de 8h/8h30 le jeudi matin, environ 1 matin par mois
- Pouvoir parcourir 800 mètres à l'allure d'enfant de 5 à 6 ans
- 1 matin/mois

Enfin, Monsieur le Maire indique qu'il recherche des partenaires pour le matériel. L'objectif est de mettre en place le Pédibus à la rentrée des vacances scolaires de février prochain.

- Monsieur le Maire indique les commissions thématiques (finances, déchets, urbanisme, voirie, activités économiques ...) de la CA3B se sont mises en place. Il déplore le peu de conseillers municipaux inscrits hormis les adjoints. Il rappelle l'importance de ces commissions qui travaillent sur des dossiers qui impactent bien souvent la commune. Il est donc important de siéger à ces instances.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la mise en place d'une astreinte téléphonique les week-ends. Cette astreinte est tenue par le Maire et ses adjoints. Il indique que cette ligne sera joignable à partir du numéro de téléphone de la Mairie mais qu'elle ne doit servir que pour les urgences qui ne pourraient pas attendre les jours ouvrables de travail du secrétariat de Mairie.
- Jean-Luc FROMONT indique que les bulletins municipaux de janvier 2021 vont être distribués. Il rappelle de veiller à communiquer au secrétariat de Mairie, après distribution, le nombre de bulletins manquants ou en trop. Cette remontée individuelle de chaque conseiller permettra de déterminer le nombre exact de bulletins à commander pour les prochaines fois.
- Hervé COLAS indique qu'une réunion de SIVOS se tiendra en février pour préparer le budget 2021. Il ne manque à ce jour que le nombre d'élèves par commune. Cette information devrait être communiquée rapidement.
- Monsieur le Maire rappelle que le contrat d'emploi d'un habitant de la commune qui pare à l'absence d'un agent technique actuellement en arrêt maladie a été renouvelé pour le mois de janvier. Nous devrions savoir prochainement si cette personne serait disponible pour février.
- Monsieur le Maire indique que l'épicerie ambulante a pris ses quartiers le samedi matin sur le parking de la Mairie.
- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que les travaux de réfection d'un appartement communal au-dessus de la crèche avancent. En effet, une petite équipe d'élus a procédé au démontage du parquet pour permettre la réalisation d'une étude de la structure du sol. Cette étude permettra de définir l'ampleur des travaux à entreprendre. Un contrôle visuel fait état à certains endroits de poutres vermoulues. Il faudra certainement faire des renforcements. La synthèse de l'étude devrait être prochainement adressée en Mairie. En fonction de ce retour, les devis actuellement détenus seront ajustés si cela est nécessaire. Il signale que les appartements sont équipés pour recevoir la fibre et que les travaux de fibres sont en cours sur la commune.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le 26/02/2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
Jean Paul BUELLET		Sylvie TRIPLET	
Sylvaine MARTIN		Cyrille DUPUIT	

Martial LOISY		Anne-Lise PUGLIESE	
Joëlle TABOULOT	Excusée	Benjamin ANDRE	
Hervé COLAS		Nicolas RAYBAUD	
Régine BUET		Aurélie BETTEMBOURG	Excusée, pouvoir à N. RAYBAUD 
Catherine PITRE		Christophe CHARTIER	
Jean-Luc FROMONT			